

Acquisition de signalisations pour l'Espace Culturel du Plan d'eau, l'Espace Jacques de Menou et la Maison de l'Enfance

En préambule, les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 14 mai 2018.

Environnement et Espace Rural

M. Martial Cadiou, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Le fonds de concours intercommunal de 16.477 €. est intégralement affecté au financement des dépenses de voirie rurale effectuées cette année 2018.

L'enquête publique du Gaec de Kergouezan de saint-Vougay reçoit un avis favorable. Elle consiste à agrandir l'effectif à 180 vaches laitières et 158 génisses, l'extension de la stabulation, mise à jour du plan d'épandage, construction de fosse à lisier.

Le compte-rendu du service public de eau potable délégué à Suez-Lyonnaise des Eaux pour l'exercice 2017 est le suivant :

Abonnés : 1.344 en 2017 (pour 1.328 en 2016)

Consommations : 139.068 m³ en 2017 (pour 135.283 m³ en 2016) = + 2,8 %

Rendement de réseau : 97,3 % en 2017 (et 94,1 % en 2016)

Coût : 120 m³ consommés = 255,60 €, soit 2,13 €/ m³ en 2017

(pour 254,40 €, soit 2,12 €/m³ en 2016)

Le réseau de distribution d'eau potable est long de 83,2 km.

Le compte-rendu du service public de assainissement délégué à Suez-Lyonnaise des Eaux pour l'exercice 2017 est le suivant :

Clients : 879 branchements en 2017 (pour 866 branchements en 2016)

Consommations : 66.992 m³ facturés en 2017 (pour 64.743 m³ facturés en 2016)

Coût : 120 m³ consommés = 226,80 €. soit 1,89 €/ m³ (pour 225,60 €, soit 1,88 €/ m³)

Boues d'épuration évacuées : 23,92 T. de matières sèches en 2017 (20,67 T. en 2016)

Le réseau est long de 18,2 km avec un poste de refoulement à Kerallan.

La station d'épuration mise en service en novembre 2007 est en bon état de fonctionnement avec des analyses conformes aux prescriptions administratives.

Les travaux de voirie rurale sont en cours dans les secteurs de Kerouhal et de Bourgaden.

Reste du bicouche et du point-à-temps sur de nouveaux secteurs en campagne.

Aménagement du Bourg, Urbanisme et Bâtiments Non-Sportifs

M. Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Les élus décident le renouvellement du parc informatique de la Mairie, auprès de la société Sos Ordi, pour un montant de 9.960,89 €.H.T.

Le compte-rendu du service public de gaz de ville concédé à Grdf, pour l'exercice 2017, est le suivant :

Concession du 31 mars 1998 pour 30 années à GRDF = jusqu'au 30 mars 2028.

Redevance à la commune : 1.699,86 €. en 2017 (pour 1.668,91 €. en 2016)

6 nouvelles mises en service enregistrées (pour 8 en 2016)
Investissements du concessionnaire GRDF : 53.586 €. en 2017 (pour 24.775 €. en 2016)
Acheminement gaz : 4.123 Mwh en 2017 (pour 4.303 Mwh en 2016)
Clients sur la commune : 281 en 2017 (pour 273 en 2017)
Longueur du réseau (en polyéthylène) : 13,38 km en 2017 (pour 12,96 en 2016)

Les travaux se poursuivent avec l'aménagement d'une piste cyclable Place du 18 juin derrière la Mairie et autour de l'Ehpad Saint-Roch, l'enfouissement des réseaux et changement de l'éclairage public en led rue du Guéven.

A suivre mi-juillet la réalisation d'un plateau ralentisseur route de Morlaix sur le carrefour avec les rues des Cerisiers et du Plan d'Eau.

Informations et Communication

M. David Le Scanf, Conseiller Municipal, rapporteur de la Commission

Une signalétique spécifique est décidée pour bien identifier les bâtiments communaux suivants : Espace Culturel du Plan d'Eau, Maison de l'Enfance, Espace Jacques de Menou.

Un fléchage sera également installé.

Le budget est de 13.350 €.H.T, avec commande passée auprès de la société Optima Concept de Brest.

Actions Sociales et Solidarité

Mme Nadia Crenn, Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur de la Commission

Le 29 mai dernier s'est tenue une réunion sur l'action sociale à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. La nécessité de création de Maison des Services au Public a été réaffirmée, confirmant tout l'intérêt de la Maison du Guéven à Plouvorn.

Un groupe de travail sur l'informatique, l'image de soi et l'usage du numérique est en cours auprès des demandeurs d'emploi sur le territoire.

L'état des lieux sur la santé sur le pays de Morlaix sera dressé à la rentrée avec l'embauche d'un chargé de mission, dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Enfance et Affaires Scolaires

Mme Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, rapporteur de la Commission

La chaudière des bâtiments publics de maternelle est changée par un équipement gaz pour 20.000 €. par Moysan Energies de Plouvorn, terrassement et canalisation gaz à charge de l'entreprise Le Du de Landivisiau. L'Association Héol nous a conseillé dans ce choix d'énergie.

Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018 à 19 h en Mairie de PLOUVORN

La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles extérieures est la suivante :

Etablissements Scolaires		2018, vote	
		Elèves	Vote
Classes CLIS			
2	Plouénan	1	720,00
Ecoles Publiques			
1	Landivisiau	3	1 954,14
2	Plouénan	3	1 954,14
TOTAL Ecoles extérieures		7	4 628,28

Restauration ALSH été 2018 : C'est un animateur qui assurera la prise en charge des repas et du ménage. Les produits d'entretien seront financés par la commune. Une formation sur l'hygiène sera assurée par Sandrine Faou, présidente du Centre Aéré.

Halte Garderie 1000 pattes : Au 1er septembre 2018, le mode de couchage dans le baby-bus n'est plus autorisé par la Protection Maternelle Infantile. Agrément de 12 places sur tous les sites pour la journée et de 10 places pour le déjeuner (au lieu de 6 actuellement). Les horaires d'ouverture sont élargis de 8h30 à 17h30. Ouverture de 2 journées supplémentaires dans la semaine : + 1 journée à Guimiliau et 1 à Bodilis/ Plougourvest en alternance 1 année sur 2. D'où la nécessité d'une embauche de 2 personnes à temps plein. Pas de changement pour Plouvorn.

Raids aventure : A Cléder sur « Roguennic » les 9 et 10 juillet pour un public d'ados ; et les 12 et 13 juillet pour les juniors. Inscriptions pour le 27 juin. Le coût est de 25€/jeune.

Eveil culturel et sportif : 52 enfants sont inscrits pour 42 places. Une priorité est accordée aux nouveaux enfants et une procédure de tirage au sort sera mise en place, à défaut de désistement.

Personnel Communal

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Madame Stéphanie Rolland, employée communale, est nommée référente pour la Protection des Données. Un rapprochement de la Communauté de Communes est souhaité, ainsi que des services du Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale pour travailler sur cette mission.

Action Culturelle, Bâtiments et Espaces de Sports et de Loisirs

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Le regarnissage des terrains de football ont été effectués fin mai, la toiture des tribunes du stade Guy de Réals sera renforcée cet été avec la reprise des visseries, les vestiaires de foot de Bel Air sont en cours de réfection.

Les changements des panneaux de score sur le terrain Guy de Réals et salle de sports de Bel Air sont en discussion : la commune participe à hauteur de 2 x 1.300 €. Un appel est lancé auprès des associations Plouvorn Handball et Avant-garde pour solliciter leur sponsor et assurer le financement complémentaire.

Vie Associative

M. André Floch, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur de la Commission

Les assemblées générales des différents clubs sportifs se succèdent, soulignant la vitalité de la commune.

Les plannings des animateurs sont à nouveau en discussion pour préparer la rentrée de septembre prochain.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 10 septembre 2018 à 19 h en Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <small>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 06 01	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL <i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)
Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire

EXPOSE la nécessité, à compter du 25 mai 2018, de se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

.../...

.../...

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVENT la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD). Un Arrêté sera pris en ce sens.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 15 mai 2018
Affiché en Mairie le mardi 15 mai 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <small>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 06 02	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL <i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Participation aux écoles extérieures pour l'année 2018.

Suite à la réunion de la Commission des Affaires Solaires, Madame Marie Christine Pichon, Adjointe au Maire rapporteur de la Commission Affaires Scolaires

PROPOSE à l'assemblée le montant forfaitaire à voter auprès des écoles extérieures.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de verser le montant de 720 €/élève pour participer cette année 2018 aux frais de fonctionnement des écoles privées Notre Dame de Kerellon à Plouénan, pour une élève scolarisé en classe d'intégration scolaire (C.L.I.S.) et domiciliée sur la commune de PLOUVORN – alors que l'Ecole Notre Dame de Lambader ne dispose pas de C.L.I.S. Soit le versement suivant :

Ecole Notre Dame de Kerellon – Plouénan, CLIS	1 élève	720 €.
---	---------	--------

.../...

DECIDENT de verser le montant de 651,38 €/élève pour participer cette année 2018 aux frais de fonctionnement des écoles publiques sur les communes de Plouénan (trois élèves) et de Landivisiau (trois élèves).

Soit le versement suivant :

Commune de Plouénan	3 élèves	1.954,14 €.
Commune de Landivisiau	3 élèves	1.954,14 €.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article de fonctionnement N° 6558 « *Autres contributions obligatoires* » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier ces montants votés auprès des responsables des établissements scolaires Notre Dame de Kerellon à Plouénan; ainsi que des Maires des communes concernées de Plouénan et de Landivisiau.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <i>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absent(s) excusé(s) :</i> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL
Délibération N° : 2018 06 03	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Signalisation Espace Culturel du Plan d'Eau, Espace Jacques de Menou et Maison de l'Enfance

Suite à la réunion des Commissions « de la Salle Multifonction » et « Communication », Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal rapporteur des Commissions

EXPOE à l'assemblée la nécessité de signaler les infrastructures suivantes depuis les entrées de bourg et sur leurs abords : Espace Culturel du Plan d'Eau, Espace Jacques de Menou et Maison de l'Enfance.

En effet, des demandes sont régulièrement adressées en Mairie pour connaître et situer ces bâtiments communaux.

PRESENTE les propositions des entreprises Créatem de Cléder et Optima Concept de Brest à cette fin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir les propositions de l'entreprise Optima Concept de Brest.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de l'entreprise Optima Concept de Brest.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les comptes N°2152 « *Installation de voirie* » du programme d'investissement N° 36 « *Espace Culturel du Plan d'Eau – Maison de l'Enfance* » et N° 31 « *Espace Jacques de Menou* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 juin 2018
Affiché en Mairie le mardi 26 juin 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : En exercice : 22 Présents : 20 Votants : 21* Pour : 21 Abstention : 0 <small>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</small>	<u>Étaient présents</u> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 06 04	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL <u>Secrétaire de séance</u> : David LE SCANF

Objet : Acquisition équipements informatiques à la Mairie

Suite à la réunion de la Commission de la « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs », Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur des Commissions

EXPOE à l'assemblée la nécessité de renouveler le parc de matériel informatique de la Mairie aujourd'hui vieux de cinq années, équipées de la configuration Windows Seven bientôt obsolète, complété par des sauvegardes externes des données informatiques

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à cette fin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir les propositions de l'entreprise Sos Ordi de Landivisiau.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de cette entreprise.

.../...

.../...

La dépense correspondante sera mandatée sur les comptes N°2183 « *Equipements de bureau et matériels informatiques* » du programme d'investissement N° 11001 « *Mairie* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 juin 2018
Affiché en Mairie le mardi 26 juin 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : En exercice : 22 Présents : 20 Votants : 21* Pour : 21 Abstention : 0 <i>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 06 05	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL <i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Travaux sur la chaufferie de la Salle Animation Jeunes Enfants

Suite à la réunion de la Commission de la « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs », Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur des Commissions

EXPOE à l'assemblée la nécessité de remplacer la chaudière fioul en place Salle Animation des Jeunes Enfants comme elle est aujourd'hui obsolète, très consommatrice de fioul.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à cette fin avec l'installation d'une chaudière gaz sur les conseils de l'association Héol du Pays de Morlaix.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir les propositions des entreprises Le Du de Landivisiau pour les travaux de terrassement et tranchée gaz et Moysan Energies de Plouvorn pour l'installation d'une chaudière gaz.

.../...

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de ces entreprises.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les comptes N°2315 « *Installations, Matériels et Outillages techniques* » et « *Constructions – Immobilisations en cours* » du programme d'investissement N° 10006 « *Salle Animation Jeunes Enfants* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 juin 2018
Affiché en Mairie le mardi 26 juin 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 7 mai 2018</p>	<p>Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <i>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p>
<p>Délibération N° : 2018 06 06</p>	<p><u><i>Absent(s) excusé(s) :</i></u> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL</p> <p><u><i>Secrétaire de séance :</i></u> David LE SCANF</p>

Objet : Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Monsieur le Maire

EXPOSE que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement, hors acquisition immobilière. C'est l'objet de sa délibération N° 2018-05-32 en date du 22 mai 2018.

MENTIONNE l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

Trois conditions doivent être réunies pour affirmer le caractère légal du fonds de concours :

1 - Le fonds de concours n'est pas libre d'affectation et doit être destiné à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement.

La notion d'équipement renvoie à la notion d'immobilisation corporelle.

.../...

.../...

Le fonds de concours peut donc concerner des équipements de superstructures comme des salles polyvalentes ou des équipements d'infrastructure comme les voiries.

2 - le fonds de concours ne peut dépasser la part du financement supportée par le bénéficiaire du fonds de concours.

3 - le fonds de concours doit être validé par délibérations concordantes de l'E.P.C.I. et des conseils municipaux.

La délibération de la C.C.P.L. précise que le fonds de concours maximum attribué à chaque commune, pour l'année 2018, correspond à 30% du coût d'un ou plusieurs investissements, hors acquisition immobilière.

Les modalités pratiques de versement : un plan de financement visé par le trésorier comprenant la ou les réalisations de l'année et éventuellement les subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal,

VALIDENT la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2018 et son dispositif d'application

VALIDENT le montant maximum attribué à la commune, soit 16.476,67 €. pour l'année 2018.

AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau et de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique à la Préfecture de Quimper

le mardi 3mai 2016 ; et affichage le mardi 26 juin 2018

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <i>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i>	<u>Etaient présents</u> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° : 2018 06 07	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL <u>Secrétaire de séance</u> : David LE SCANF

Objet : **Rapport sur l'exploitation sur l'année 2017 de la concession du gaz naturel par GRDF**

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée l'exploitation et l'acheminement du gaz naturel concédé le 31 mars 1998 pour une durée de trente années à GRDF, soit jusqu'au 30 mars 2028.

En contrepartie, GRDF paye une redevance à la commune, de 1.699,86 €. en 2017 pour 1.668,91 €. en 2016 et 1.658 €. en 2015, 1.633 €. en 2014.

PRECISE que pour l'année 2017, 6 nouvelles mises en service sont enregistrées (pour 8 en 2016), soit 53.586 €. d'investissement effectués par le concessionnaire GRDF en 2017 et 4.123 Mwh acheminés. Le nombre total de clients sur la commune s'élève à 281 pour 273 en 2017.

La longueur du réseau, principalement en polyéthylène (99 %) et accessoirement en acier (1 %), est de 13,38 km.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de valider le rapport d'exploitation de l'exercice 2017 tel que présenté.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer toutes autorités compétentes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 26/06/2018

Affiché le

ID : 029-212902100-20180625-DEL20180607-DE

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018

François Palut, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 juin 2018
Affichée en Mairie le mardi 26 juin 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 7 mai 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 0 <i>*pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absent(s) excusé(s) :</i> Brigitte STEPHAN, Nicolas LERROL
Délibération N° : 2018 06 09	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Enquête publique sur la restructuration de l'élevage bovin de Kergouezan à Saint-Vougay, « Kergouezan »

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, Rapporteur de la commission « Espace Rural et Environnement »,

PRESENTE l'enquête publique en cours du lundi 9 juillet 2018 au mardi 7 août 2018, de l'élevage bovin du Gaec de Kergouezan à saint-Vougay

EXPOSE que l'objet de l'enquête concerne la restructuration de l'élevage bovin avec une augmentation des effectifs passant à une exploitation de 180 vaches laitières, 158 génisses

Il est prévu également l'extension de la stabulation, la mise à jour du plan d'épandage, la construction d'une fosse à lisier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVENT l'enquête publique telle que présentée.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision aux des autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 26/06/2018

Affiché le

ID : 029-212902100-20180625-DEL20180609-DE

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 18 juin 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents</i> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHA Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODRIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
<i>En exercice</i> : 22	
<i>Présents</i> : 20	
<i>Votants</i> : 21*	
<i>Pour</i> : 21	
<i>Abstention</i> : 0	<i>Absents excusés</i> : Brigitte STEPHAN et Nicolas LERROL
Délibération N° : 2018 06 10	<i>Secrétaire de séance</i> : David LE SCANF

Objet : **Réhabilitation des 16 logements HLM Cité Kerriou :**
 Garantie d'emprunts de la commune sur les prêts souscrits par
 Armorique Habitat

Monsieur Gilbert Miossec Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Urbanisme-Aménagement du Bourg-Bâtiments Non-Sportifs »

EXPOSE à l'assemblée le projet de travaux sur les seize logements HLM situés Cité Kériou.

EXPOSE que la société propriétaire des locaux Armorique Habitat sise à Landerneau (29800) – Parc d'Innovation de Mescoat – rue Jacques Frimot – CS 40933 – a souscrit le 10 avril 2018 un prêt N° 76384 pour un montant total de 598.946 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, constitué de deux lignes de prêt pour financer l'opération :

- un prêt Eco-Prêt pour 186.000 €.
- un prêt PAM pour 412.946 €.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

*Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 2298 du Code Civil,*

ACCORDENT la garantie du prêt N° 76384 souscrit par Armorique Habitat pour un montant total de 598.946 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 10 avril 2018, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de ce contrat de prêt N° 76384, constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISENT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Plouvorn est accordée sur la durée totale du prêt de 25 ans et jusqu'au complet remboursement de celui-ci sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur exposées dans le contrat N° 76384 et dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification écrite de tout éventuel impayé par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage - après vérification de tous les éléments concernant cet éventuel impayé et mise en jeu par la commune de Plouvorn le cas échéant de tout éventuel recours - à se substituer à l'emprunteur Armorique Habitat pour le paiement, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Plouvorn s'engage pendant la durée du prêt fixée à 25 années à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt N° 76384 signé le 10 avril 2018 par Armorique Habitat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 26/06/2018

Affiché le

ID : 029-212902100-20180625-DEL20180610-DE

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 18 juin 2018	Le lundi vingt-cinq juin deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents</i> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHA Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BODRIOU Grégory, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
<i>En exercice :</i> 22	
<i>Présents :</i> 20	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i> 0	<i>Absents excusés</i> : Brigitte STEPHAN et Nicolas LERROL
*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou	
Délibération N° : 2018 06 11	<i>Secrétaire de séance</i> : David LE SCANF

Objet : Cession chemin rural à « Moulin Neuf » sur Plouvorn

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Espace Rural et Environnement »

EXPOSE à l'assemblée la demande de cession d'une portion de chemin rural dans le secteur de « Moulin neuf » à Plouvorn. Les riverains, les Pépinières Le Ber souhaitent acquérir du terrain pour y faire construire des bâtiments à usage professionnel, notamment des serres pour plants.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DONNENT leur accord pour la cession d'une portion de chemin rural dans le secteur de « Moulin neuf » à Plouvorn, pour 1 €/m². les plan du géomètre Aréa donneront la surface exacte.

.../...

.../...

PRECISENT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur, les
Pépinières Le Ber.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 25 juin 2018.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 26 juin 2018
Affiché en Mairie le mardi 26 juin 2018
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*